

Leçon 8

Le processus électoral



QUESTIONS GUIDES

- 1 Le vote est-il important?
- 2 Comment voter aux élections provinciales?
- 3 Comment le droit de vote a-t-il évolué en Ontario?

APERÇU

Le droit de vote entraîne la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves exprimeront leurs points de vue sur la participation électorale. Ils en apprendront plus sur les différentes conditions d'admissibilité des électeurs, ainsi que sur les meilleures façons de s'informer sur les dates et les lieux du vote. Ensuite, les élèves examineront le processus qui a mené au suffrage universel en Ontario et créeront une frise chronologique visuelle des événements qui ont contribué à l'obtention du droit de vote tel qu'il existe aujourd'hui. Pour consolider leurs connaissances, les élèves créeront une affiche ou un dépliant pour expliquer comment voter ou pour encourager leur famille et leurs amis à voter lors des prochaines élections.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- décrire quand, où et comment voter aux élections provinciales ;
- identifier les principaux événements qui ont mené au suffrage universel en Ontario ; et,
- mesurer l'importance de la participation aux élections.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez adapter et combiner les activités selon les besoins de vos élèves.
- Il est conseillé de montrer aux élèves un bulletin de vote du *Vote étudiant* où figurent les candidat.e.s de votre circonscription, afin qu'ils sachent à quoi s'attendre à l'approche du jour du vote. Vous trouverez les bulletins de vote dans le colis qui vous sera envoyé au cours de la semaine du 23 mai.
- Nous vous invitons à prendre en considération le contexte familial des élèves et à y être sensible. Il peut ne pas être évident pour tous.tes de voter et de prendre part au processus démocratique.
- Reconnaissez les obstacles qui peuvent dissuader certaines personnes ou certains groupes de voter (p. ex. historique de discrimination, classe socio-économique, langue, néo-arrivant.e.s).

Matériel

- La vidéo « [Pourquoi est-ce important de voter](#) »
- Accès à l'internet
- Le Diaporama 8
- Des copies du Document 8.1 et des feuilles de papier ou un carnet de notes pour compléter la frise chronologique.
- Toutes les ressources en format numérique, les vidéos et le diaporama sont disponibles sur notre site Internet voteetudiant.ca/on2022 (Ressources pédagogiques).

Introduction

1. Pourquoi les citoyen.ne.s votent-ils? Demandez aux élèves de faire part de leur point de vue sur la participation électorale dans le cadre d'une discussion en classe.
2. Regardez la vidéo « [Pourquoi est-ce important de voter](#) » avec vos élèves pour connaître les différentes raisons pour lesquelles les élèves pensent que voter est important.
3. Lancez une discussion avec l'ensemble de la classe ou demandez aux élèves de discuter en petits groupes. Questions guides :
 - Quelles sont les opinions exprimées dans la vidéo qui ont le plus de sens pour vous?
 - Y a-t-il des opinions qui ne sont pas claires pour vous?
 - Au cours des activités liées au *Vote étudiant*, votre opinion a-t-elle changé quant à l'importance du vote? Expliquez votre réponse.

Activités

1. À l'aide du Diaporama 8, présentez certains des principaux aspects du vote dans le cadre des élections provinciales ontariennes. Montrez aux élèves des images de bureaux de vote pour qu'ils aient une idée de ce qui les attend le jour du vote des élèves.
 - Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?
 - Qui peut voter aux élections provinciales en Ontario?
 - Qui organise les élections provinciales en Ontario?
 - Quelles sont les différentes façons de voter aux élections provinciales ontariennes?
 - Où dois-je voter?
 - Comment marquer mon bulletin de vote?
2. Montrez aux élèves comment bien remplir leur bulletin. Ils peuvent identifier leur choix à l'aide d'un V, d'un X ou toutes autres symboles à condition qu'ils indiquent clairement leur choix. Il est important qu'ils comprennent qu'ils ne peuvent sélectionner qu'une seule option car, si non, leur vote ne sera pas comptabilisé.
3. Expliquez aux élèves que le droit de vote a évolué au cours du temps. De nombreux groupes ont été exclus tout au long de l'histoire en raison de leur sexe, de leur identité raciale ou origine ethnique et de leur religion. À l'aide du Diaporama 8, parcourez l'histoire du droit de vote en Ontario.
4. Distribuez des copies du Document 8.1. Demandez aux élèves de créer une frise chronologique visuelle montrant les années au cours desquelles divers groupes ont obtenu le droit de vote ou lorsque le vote est devenu plus accessible. Les élèves doivent choisir au moins cinq événements significatifs en ce qui a trait à l'évolution du droit de vote en Ontario et les illustrer avec des éléments visuels de leur choix.
5. Avoir le droit de vote ne signifie pas toujours qu'une personne se présentera aux urnes pour voter. Expliquez la notion de « participation électorale » et examinez les taux de participation des 50 dernières années (Diaporama 8). Utilisez ces questions guides pour animer une discussion en classe.
 - Quelles conclusions pouvez-vous tirer de ces chiffres?
 - Le taux de participation est-il supérieur ou inférieur à ce que vous imaginiez? Quel taux de participation souhaiteriez-vous voir?
 - Quels sont les principaux obstacles au vote?
 - Allez-vous voter lorsque vous aurez 18 ans?

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de mettre en pratique leurs connaissances en créant une affiche ou un dépliant pour expliquer comment voter ou pour encourager les citoyen.ne.s à voter lors des prochaines élections. Cette affiche pourrait être destinée à un parent, un tuteur.rice ou un.e adulte qu'ils connaissent afin d'encourager la participation aux élections. Elle peut également être réalisée sous forme d'affiche numérique ou de vidéo.

Créez une liste de critères avec votre classe. Vous trouverez ci-dessous un exemple de critères pour une affiche ou un dépliant.

- Un slogan et/ou des illustrations sont utilisés pour attirer l'attention.
- Les titres sont pertinents et appropriés
- Les informations sont utiles et précises (par exemple, la date, les conditions d'admissibilité).

Suggestions de contenus :

- Énumérer les conditions d'admissibilité pour pouvoir voter aux élections provinciales ;
- Décrire les différentes façons de voter (où et quand) ;
- Énumérer les étapes à suivre pour déposer son bulletin de vote ;
- Présenter les différentes raisons de voter.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définissez les mots clés au préalable (par exemple, scrutin secret, carte d'information de l'électeur, lieu de vote, jour de l'élection, vote anticipé, vote par courriel, bulletin refusé). • Donnez la possibilité aux élèves de visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les activités et discussions en classe • Activez les sous-titres de la vidéo. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités - Demandez aux élèves de faire des recherches sur les rôles des différent.e.s membres du personnel électoral (voir le <i>Guide des élections</i>) ou de concevoir un plan pour organiser la journée du <i>Vote étudiant</i> dans votre école.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Définissez les mots clés au préalable (par exemple, scrutin secret, carte d'information de l'électeur, lieu de vote, jour de l'élection, vote anticipé, vote par courriel, bulletin refusé). • Donnez la possibilité aux élèves de visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les activités et discussions en classe • Activez les sous-titres de la vidéo.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Rappelez aux élèves que les néo-arrivant.e.s, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les personnes qui apprennent le français, celles en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver quelques difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer. • Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • S'il n'est pas possible de travailler en petits groupes dans la salle de classe, vous pouvez utiliser Google Docs pour une discussion collaborative ou un échange d'idées.

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	<p>Les élèves peuvent-ils identifier différents avis sur l'importance du vote?</p> <p>Les élèves peuvent-ils exprimer leur propre opinion sur l'importance du vote?</p> <p>Les élèves peuvent-ils réfléchir de manière critique aux activités du <i>Vote étudiant</i> qui ont eu un impact sur leurs opinions et leurs croyances?</p>
Activités	<p>Les élèves comprennent-ils les principaux aspects du vote dans le cadre des élections provinciales en Ontario?</p> <p>Les élèves peuvent-ils identifier les principaux changements apportés au droit de vote en Ontario au fil du temps et déterminer les personnes qui ont été affectées?</p> <p>Les élèves peuvent-ils définir la participation électorale et identifier les raisons pour lesquelles certain.e.s citoyen.ne.s n'exercent pas leur droit de vote?</p>
Consolidation des acquis	<p>Les élèves peuvent-ils présenter des arguments à des membres de leurs familles ou à leurs camarades de classe, en faisant état de nouvelles connaissances?</p>

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Élections Ontario est un organisme apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé de l'organisation et de la tenue des élections générales et partielles. Le travail d'Élections Ontario est d'assurer que les élections provinciales sont justes, sécuritaires et transparentes, elles doivent donc être strictement non partisans.

Depuis 2005, les élections en Ontario ont lieu à date fixe, soit le premier jeudi d'octobre, tous les quatre ans. En décembre 2016, la *Loi électorale* a été modifiée afin que les élections se tiennent le premier jeudi de juin, tous les quatre ans.

Cependant, cela n'empêche pas une élection provinciale d'être déclenchée à tout autre moment. Une élection est déclenchée lorsque le gouvernement perd un vote de confiance ou si le lieutenant.e-gouverneur.e dissout l'Assemblée législative à la demande du.de la premier.e ministre.

Pour être admissible au vote lors d'une élection provinciale en Ontario, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans;
- résider en Ontario.

Les électeur.rice.s doivent également fournir une pièce d'identité et leur lieu de résidence afin de recevoir un bulletin de vote ou de s'inscrire pour voter.

Une **carte d'information de l'électeur (CIE)** sera émise et envoyée par courriel à l'ensemble des électeur.rice.s dont le nom et l'adresse figurent sur la liste électorale. La carte contient des renseignements individualisés sur la date et le lieu de vote. Vous pouvez aussi avoir accès à cette information lors d'une élection par l'intermédiaire du « Service d'information à l'électeur » sur le site Web d'Élections Ontario.

Les électeur.rice.s peuvent utiliser une des méthodes suivantes pour voter :

- Voter le jour de l'élection : vous pouvez voter en personne le jour de l'élection, de 9 h à 21 h (HE), au bureau de vote qui vous a été assigné en fonction de votre adresse résidentielle actuelle.

- Voter dans un bureau de vote par anticipation - Vous pouvez voter dans n'importe quel bureau de vote par anticipation de votre circonscription électorale. Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de 10 h à 20 h.
- Voter au bureau du.de la directeur.rice du scrutin avant le jour du scrutin - Vous pouvez voter en personne au bureau du.de la directeur.rice du scrutin à partir du lendemain du déclenchement d'une élection dans votre circonscription jusqu'à 18 heures la veille du jour du scrutin. En fonction du moment où vous allez voter, on vous remettra soit un bulletin de vote spécial, soit un bulletin de vote sur lequel figurent les noms des candidat.e.s.
- Voter par la poste : pour voter par la poste, vous devez remplir une demande de vote par correspondance et fournir une copie d'au moins une pièce d'identité émise par le gouvernement. Vous pouvez demander de voter par la poste une fois qu'une élection a été déclenchée dans votre circonscription électorale.

- Voter lors d'une visite à domicile. Il est possible de demander de voter dans le cadre d'une visite à domicile si :
 - vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de votre directeur.rice de scrutin en raison d'un handicap ;
 - vous ne pouvez pas lire ou écrire ; vous ne pouvez pas remplir un formulaire de demande ;
 - et/ou vous êtes une personne qui a besoin d'aide.
- Voter à l'hôpital : les agents électoraux qui visitent les hôpitaux participants pendant une élection générale apporteront des formulaires de demande de vote par la poste et des bulletins de vote spéciaux pour permettre aux électeur.rice.s qui se trouvent temporairement à l'hôpital de voter.

Votre **bureau de vote** est déterminé en fonction de votre adresse, que ce soit pour le vote par anticipation ou pour le jour de l'élection, cela veut dire que vous ne pouvez voter qu'au lieu qui vous a été assigné.

Le vote aux élections gouvernementales se fait par scrutin secret. Cela garantit la confidentialité du choix des électeur.rice.s. Personne, à l'exception de l'électeur.rice, ne peut connaître son choix.

Un bulletin de vote comprend les noms des candidat.e.s qui se présentent dans votre circonscription électorale et le nom de leur parti, le cas échéant. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat.e pour que vous puissiez marquer votre bulletin de vote. Dans la mesure où cette marque est claire et que vous ne votez que pour un.e seul.e candidat.e, votre bulletin de vote sera accepté.

Le processus du vote au bureau de scrutin se déroule comme suit :

1. Une fois votre admissibilité confirmée, on vous remet un bulletin de vote à l'endos duquel un membre du personnel électoral a apposé ses initiales.
2. Vous passez dans l'isoloir et marquez votre bulletin de vote pour un.e seul.e des candidat.e.s.
3. Remettez votre bulletin de vote plié à l'employé.e électoral.e, qui vérifie les initiales.
4. Placez votre bulletin de vote dans l'urne.

La loi électorale de l'Ontario permet aux électeur.rice.s de refuser leur bulletin de vote. Pour refuser son bulletin de vote, il faut annoncer au personnel du bureau de vote que vous refusez votre droit de vote lorsqu'on vous remet le bulletin de vote. Le personnel électoral marquera

« refusé » sur les documents électoraux, et votre bulletin de vote et placera celui-ci non pas dans l'urne, mais dans une enveloppe pour les **bulletins de vote refusés**.

Élections Ontario tient une liste provisoire appelée « **Registre ontarien des futurs votants** ».

Pour être admissible, vous devez :

- avoir 16 ou 17 ans ;
- avoir la citoyenneté canadienne ; et
- résider en Ontario.

Si vous figurez sur le *Registre ontarien des futurs votants*, votre nom sera automatiquement ajouté à la liste électorale lorsque vous aurez 18 ans. En étant sur la liste électorale, vous recevrez une carte d'information de l'électeur qui vous indiquera où et quand voter pendant les élections provinciales. Votre expérience sera ainsi plus facile, plus rapide et plus efficace.

Le vote est une habitude. Pour prédire la participation d'une personne aux élections, il suffit de savoir si elle a voté lors de l'élection précédente. En facilitant le vote des élèves lors de leur première élection, on peut les aider à devenir des électeur.rice.s pour la vie.